

## Mors étagés • pour griffes de serrage

EH 1702.



### Description produit

- Côté haut et face étagée avec taraudages de fixation pour les cales de hauteur
- Face de serrage rectifiée
- Taraudages pour la fixation sur la grande face des mors interchangeables (réf. art. 1701.250-1701.280)
- Pour griffes de serrage
- Possibilité de brider avec les mors et les griffes de serrage sans les démonter
- Fixations pour les cales de hauteur avec système "clic" (réf. art. 1701.190-1701.200) sur le grand côté

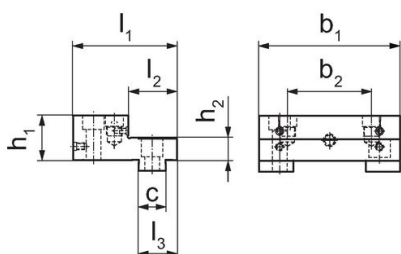
#### Attention :

Il s'agit des mors rigides pour des pièces à serrer prismatiques (sciées) - parallélisme égal/ inférieur à 0,5 mm ( $// \leq 0,5$ ) et des pièces à serrer cylindriques - concentricité égale/inférieure à 0,5mm ( $O \leq 0,5$ )

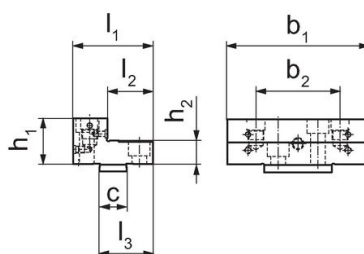
#### Matières

- acier trempé

### Plan



croquis 1

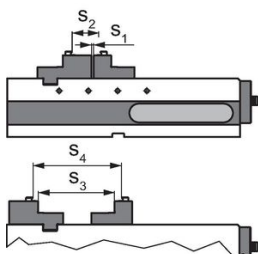


croquis 2

### Informations détaillées

Largeur de mâchoire [mm]	Dimensions									Référence article
	b <sub>1</sub>	b <sub>2</sub>	l <sub>1</sub>	l <sub>2</sub>	l <sub>3</sub>	h <sub>1</sub>	h <sub>2</sub>	c		
<b>mors fixe – croquis 1</b>										
125	124,4	74	92	43	34	39,5	20	24	3 kg	1702.400
<b>mors mobile – croquis 2</b>										
125	124,4	74	70	40	47	39,5	20	24	1800 g	1702.500

### Exemple d'application



	MS 125-S	MS 125-M	MS 125-L
Ouverture s <sub>1</sub>	0 - 64	0 - 182	0 - 314
Ouverture s <sub>2</sub>	52 - 106	52 - 224	52 - 356
Ouverture s <sub>2</sub> pièces cylindrique	∅ 88 - 220	∅ 88 - 220	∅ 88 - 220
Ouverture s <sub>3</sub>	78 - 106	131 - 313	131 - 445
Ouverture s <sub>4</sub>	107 - 214	160 - 332	160 - 464

## Conformité

### Conforme à la directive RoHS

Conforme à la directive 2011/65/CE et à la directive 2015/863.

### Ne contient pas de substances SVHC

Pas de substances SVHC avec une teneur supérieure à 0,1% m/m – Liste SVHC [REACH] au 27.06.2024.

### Ne contient pas de substances de la Proposition 65

Aucune des substances de la Proposition 65 présente.

<https://www.P65Warnings.ca.gov/>

### Ne contient pas de minerais de la guerre

Ce produit ne contient pas de substances classées comme "minerais de la guerre" telles que le tantale, l'étain, l'or ou le wolfram provenant de République démocratique du Congo ou de pays frontaliers.